

Le 17 novembre 2008

Didier QUENTIN
Député - Maire de Royan

Monsieur Christian GIRAUDET
Président du Syndicat apicole départemental
de la Charente-Maritime
1 rue des Salines
17230 CHARRON

DQ/MP
NOS REF / PRÉDATEUR ABEILLES
N° 08-11/1207

Monsieur le Président, *cher ami,*

Par une correspondance, en date 4 novembre dernier, vous avez appelé mon attention sur l'invasion d'un prédateur des abeilles, le frelon asiatique « *Vespa velutina nigrithorax* ».

Il m'est agréable de vous transmettre ci-joint copie de la lettre que j'ai adressée au Préfet, pour lui demander les mesures qu'il entend prendre dans cette affaire sensible.

En espérant que mon intervention sera suivie d'effet rapide et positif, et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, cher Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs

fidèlement de vôtres

et les plus



Didier QUENTIN
Portable: 06.11.30.19.20.

P.J. : 1

N.B. : Pour toute correspondance destinée au député, merci de bien l'adresser à la permanence parlementaire.

Didier QUENTIN
Député - Maire de Royan

Monsieur Henri MASSE
Préfet de la Charente-Maritime
Préfecture
38 rue Réaumur
17021 LA ROCHELLE Cedex

Affaire très signalée

DQMP
NOSREF/ABELLES
N° 08-11/1204

Cher

Monsieur le Préfet,

Mon attention a été appelée par Monsieur Christian GIRAUDET, Président du Syndicat apicole départemental de la Charente-Maritime, sur l'invasion d'un prédateur des abeilles, le frelon asiatique « *Vespa velutina nigrithorax* ».

Monsieur GIRAUDET souhaite qu'une destruction massive de ces insectes soit rapidement mise en place, avant le printemps 2009.

C'est pourquoi je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'indiquer les mesures que vous entendez prendre dans cette affaire sensible.

En vous remerciant par avance et restant à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information, je vous prie d'agréer, cher Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Didier Quentin
Didier QUENTIN
Portable: 06.11.30.19.20.

P.J. : 1

N.B. : Pour toute correspondance destinée au député, merci de bien l'adresser à la permanence parlementaire.